



En partenariat avec ETE Formation

QUALIPAC – Pompes à chaleur en habitat individuel Mod_PAC



Durée et modalité d'organisation :

Durée : 5 jours - 35h

Horaires : 08:45 – 12:15 / 13:30 – 17:00

Dates et lieux :

Cf. site d'inscription en ligne

Nombre de stagiaires :

minimum 5 – maximum 12 par session

Organisation : Présentiel

Délai d'inscription :

11 jours ouvrés à minima avant la session

N° de déclaration d'activité :

41.57.026.81.57

Prix de base : 1250 € HT, soit 1500 € TTC

Modalité de règlement :

Chèque au retour de la convention

Public concerné :

Chefs d'entreprise, artisans, chargés d'affaires, conducteurs de travaux, personnels de chantiers, installateurs, plombiers chauffagistes, électriciens

Pré-requis :

Niveau V ou diplôme équivalent ainsi que de bonnes connaissances générales sur les équipements techniques de génie climatique

Objectif opérationnel / Compétences visées :

Installer des pompes à chaleur en habitat individuel

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de cette formation, le stagiaire est capable d'informer, dimensionner, installer et entretenir les pompes à chaleur

Fiche officielle du répertoire spécifique :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1844/>

Taux de réussite : 88%

A partir de 08:30 - Accueil et réception

Jour 1 :

- Conseiller son client sur les plans techniques, financiers et divers
- Être capable de situer à un client le contexte environnemental de la pompe à chaleur, l'aspect réglementaire, marché et label de qualité
- Savoir expliquer à un client le fonctionnement d'une pompe à chaleur
- Savoir expliquer à un client les différentes étapes administratives pour la mise en œuvre d'une PAC
- Maîtriser les principes de fonctionnement d'une pompe à chaleur

Jour 2 :

- Concevoir et dimensionner l'installation
- Savoir calculer les déperditions d'un bâtiment pour les besoins d'ECS et de chauffage
- Savoir analyser l'installation existante
- Savoir choisir une configuration de pompe à chaleur en fonction de l'usage et du bâti
- Savoir dimensionner une PAC

Jour 3 :

- Organiser les points clés de la mise en œuvre et de la mise en service, être capable de les expliquer à son interlocuteur
- Connaître les points clés communs à tous types de pompes à chaleur
- Connaître les points clés du système hydraulique et frigorifique

Jour 4 :

- Connaître les points clés des systèmes aérauliques
- Connaître les points clés des systèmes géothermiques
- Être capable de calculer un COP avec une mesure de débit et un calcul de puissance électrique absorbée
- Comprendre l'influence de la variation d'un débit d'eau sur le COP d'une PAC
- Savoir prendre en compte des paramètres de bon fonctionnement sur une installation frigorifique (pression, température, surchauffe, refroidissement)

Jour 5 :

- Planifier la maintenance de l'exploitation
- Connaître les différents points clés d'une maintenance préventive
- Savoir diagnostiquer une panne sur une installation



Moyen d'encadrement :

Responsable Académie
Intervenant externe

Responsable du programme :
Dominique JUIGNET

Méthode pédagogique :

Vidéo-projection, supports papier en couleur,
documents techniques, matériels didactiques,
mises en situation sur plateaux techniques agréés

Equipement personnel obligatoire :

Matériel de prise de note, calculatrice, vêtement de travail couvrant bras et jambes, chaussures de sécurité, gants (obligatoire pendant les TP sur plateforme pédagogique)

Comment est animée la formation :

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises
Une note minimum de 24/30 est exigée
Réussir l'évaluation pratique en continu tout au long de la session de formation à partir d'études de cas et de travaux pratiques sur plate-forme technique
Une attestation de fin de formation est délivrée
Feuille d'émargement et attestation de présence fournies à la fin de de la formation.

Accessibilité et prise en compte des situations de handicap :

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter les locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annoncée. De plus en fonction des demandes, nous mettons tout en œuvre pour nous tourner vers les partenaires spécialisés. Notre Référent Handicap : *Mme Pauline DIDIER* (diip@viessmann.com)

Important !

Par rapport au contexte de la Covid-19 et des règles sanitaires en vigueur, le port du masque et l'utilisation de gel hydroalcoolique est obligatoire, les locaux seront ventilés régulièrement.